

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12337**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Responsable d'établissement de l'économie sociale

Nouvel intitulé : Responsable d'établissement de l'économie sociale et solidaire

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Maison familiale et rurale de Moirans

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur CFP Rhône Alpes, Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

332p Direction de centres et de services sociaux

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les fonctions diffèrent selon la taille et le niveau de délégation de la structure.

Le directeur est garant du projet associatif, du dispositif de veille, de l'application du droit du travail et de la sécurité de son établissement. Il est garant des bonnes conditions d'accueil de l'utilisateur, des familles s'il y a lieu. Il se conforme aux différentes lois, exigences de son secteur (ex : loi 2002-2...). Il rend compte à son Conseil d'Administration, aux partenaires, organismes de tutelles. Il est responsable de la gestion administrative et financière de la structure, de l'hébergement (s'il y a lieu) et des différents aspects logistiques, techniques, informatiques. Il définit les grandes orientations en matière de GRH, projets et impulse la dynamique globale. Il peut selon la taille de la structure être lui-même en délégation de service. Il délègue les actions opérationnelles à son directeur adjoint et/ou son/ses chefs de service selon la taille de la structure.

Le directeur adjoint ou le cadre chef de service sont plus particulièrement en charge du projet éducatif, culturel, soin (selon le secteur) et ont une mission importante en termes de gestion des ressources humaines (planning, gestion des absences). Ils managent des équipes pluridisciplinaires. Ils rendent compte au directeur. Ils déploient la politique qualité et les grands axes de développement de la structure tels que définis par le directeur. Ils participent aux différentes instances de la vie associative et/ou d'établissements. Ils peuvent être amenés selon leur niveau de délégation à représenter le directeur dans les différentes instances ou auprès des tutelles ; ils peuvent également gérer le budget de leur service et être garant du bon équilibre financier de celui-ci.

Le créateur d'activités, comme son nom l'indique est porteur d'un projet de plus ou moins grande amplitude dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Il met en œuvre son projet, a préalablement réalisé son étude de marché, son business plan, élaboré son budget prévisionnel, choisi le meilleur statut juridique et sait s'entourer des bons partenaires. Il a une grande force de conviction, dans ses relations notamment avec les financeurs (banques, autres). C'est un homme ou une femme de réseaux.

Le cadre chargé de mission, répond sur un temps plus ou moins long à une « commande ». Il conduit un projet de A à Z et en assure la mise en œuvre selon le contexte.

Le cadre consultant en économie sociale et solidaire apporte son expertise sur différents champs : évaluation interne, diagnostic stratégique, gestion comptable et financière, droit du travail, gestion des ressources humaines...

Compétences ou capacités attestées :

- Conduite des projets de l'établissement
- Gestion des ressources humaines
- Management d'équipes
- Analyse comptable, analytique et financière
- Conduite et animation de réunions, prévention et gestion des conflits
- Mise en place d'une collaboration efficace avec des bénévoles
- Mise en place de démarches qualifiées.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Va de la très petite structure (exemple association culturelle de 3 personnes), à une MJC (15 salariés) à un EHPAD de 50 salariés, à une très grosse structure (AFIPAEIM : 2000 salariés).

Les partenaires / employeurs sont très divers comme suit (non exhaustif) :

- Directeur, Directeur Adjoint, Cadre chef de service de divers établissements gérés par le mouvement mutualiste, coopératif, associatif, fondation ou des secteurs publics et privés
- Créateur d'activités, Chargé de mission, Consultant en ESS
- Centres d'hébergement d'urgence
- Associations intermédiaires et autres structures d'insertion
- Maisons d'enfants à caractère social (MECS)

- Etablissements médicaux-sociaux (IME, Protection de l'enfance, adolescence, adultes, médiation)

- Syndicats d'initiative

Directeur d'établissement sociale et solidaire

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

M1502 : Développement des ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comporte 4 composantes :

- \* Gestion administrative et financière
- \* Gestion des ressources humaines
- \* Gestion de l'établissement dans le contexte socio économique
- \* Conduite des projets d'Etablissement

Après formation, la certification s'obtient au travers des évaluations suivantes :

\* Fonction 1 : Epreuve professionnelle : Etude de cas pour une mise en situation administrative et financière OU en VAE : dossier et entretien sur la situation administrative et financière vécue

\* Fonction 2 : Epreuve professionnelle : Etude de cas pour une mise en situation de management /organisation et gestion stratégique des ressources humaines (recrutement, plan de formation, GPEC, droit social...) OU en VAE : dossier et entretien sur les situations de gestion de ressources humaines vécues

\* Fonction 3 : Epreuve professionnelle : Enquête de territoire (prise en compte du contexte socio économique) OU en VAE : dossier et entretien sur la prise en compte du contexte socio économique dans la gestion de l'établissement

\* Fonction 4 : Epreuve professionnelle : Mémoire professionnel ou en VAE : dossier et entretien sur le développement de l'établissement par la conduite de projet

En VAE après trois ans d'expérience professionnelle, élaboration d'un dossier et entretien avec le Jury

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	* Collège « employeur » : 1 président ou administrateur en ESS * Collège « pair » : 1 directeur de l'ESS * Collège « animateur » : 1 formateur/consultant ou directeur en ESS (avis consultatif)
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Collège « employeur » : 1 président ou administrateur en ESS Collège « pair » : 1 directeur de l'ESS Collège « salarié » : 1 professionnel

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable d'établissement de l'économie sociale avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 12 mai 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 9 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Directeur d'Etablissement de l'Economie Sociale' et le niveau II.

Observations : Après examen de recours gracieux.

JO du 29/03/2000 : Fin d'homologation

Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Homologation au niveau II à compter du 1er juin 1998.

Titre anciennement délivré par l'ORMFREQ (CPS Moirans).

Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme supérieur en gestion et direction des établissements d'économie sociale (AROBASE)'.  
Titre délivré par l'ORGANISATION REGIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES (ORMFREQ).

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Nombre de certifiés de 15 à 24 par an

**Autres sources d'information :**

[cfp.rhone-alpes@mfr.asso.fr](mailto:cfp.rhone-alpes@mfr.asso.fr)

**Site internet de présentation****Lieu(x) de certification :**

Maison familiale et rurale  
Parc du Vergeron  
38430 MOIRANS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

AMDOR  
avenue Victor Lamon  
97200 FORT DE FRANCE

MFR des Charentes  
Richemont  
16370 CHERVES RICHEMONT  
Association interprofessionnelle pour la formation continue dans le Calvados AIFCC  
Rue du Professeur Rousselot  
BP 50536  
14077 CAEN  
Association nationale pour la formation et la recherche pour l'alternance (ANFRA)  
58 avenue Notre Dame de Lorette  
75009 Paris

**Historique de la certification :**

Ancien libellé de la certification : - 'Diplôme supérieur en gestion et direction des établissements d'économie sociale.  
Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994.

Titre délivré par l'Organisation Régionales des Maisons Familiales Rurales

**Certification précédente :** Directeur d'établissement de l'économie sociale

**Certification suivante :** Responsable d'établissement de l'économie sociale et solidaire